

Durée du travail d'un jeune de moins de 18 ans

Quelle est la durée de temps de travail autorisée d'un salarié de moins de 18 ans ? Le salarié bénéficie-t-il de dispositions spécifiques ? Nous vous présentons la réglementation en vigueur selon que le jeune salarié a moins de 16 ans ou 16 ans et plus.

Questions - Réponses

- À partir de quel âge peut-on travailler ?

TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES

Et aussi...

- Alternance
- Jeune de 15 à moins de 18 ans en entreprise : travaux interdits et travaux réglementés
- Travail de nuit d'un jeune de moins de 18 ans

Et aussi...

- Alternance
- Jeune de 15 à moins de 18 ans en entreprise : travaux interdits et travaux réglementés
- Travail de nuit d'un jeune de moins de 18 ans

Textes de référence

- Code du travail : articles L3162-1 à L3162-3
Durées légale et maximale du travail, temps de pause journalier
- Code du travail : article R3162-1
Dérogations à la durée maximale du temps de travail
- Code du travail : article L3164-1
Repos quotidien
- Code du travail : articles L3164-2 à L3164-5
Repos hebdomadaire
- Code du travail : articles L3164-6 à L3164-8
Jours fériés (principes)
- Code du travail : article R3164-2
Jours fériés (liste des secteurs ouvrant droit au travail des jeunes)
- Code du travail : articles L3163-1 à L3163-3
Travail de nuit des jeunes travailleurs
- Code du travail : articles R3162-1 à R3165-7
Dispositions particulières aux jeunes travailleurs